



Recours suite à un achat de voiture

Par **Neheraka**, le **26/11/2015** à **19:11**

Bonjour,

Je fais appel à votre communauté afin de m'éclairer sur un sujet délicat :

Hier mon Oncle va chez un concessionnaire le matin et est très intéressé par une voiture. Il souhaite l'essayer mais le commercial lui dit qu'il ne pourra pas l'essayer avant cet après midi.

Mon Oncle signe un bon de commande avec la mention **sous réserve d'essai** et avec un acompte de 600€ pensant qu'il s'agissait d'une avance pour bloquer la commande jusqu'à l'après midi, et non pour l'acheter.

L'après midi il dis au commercial qu'il ne prendra pas la voiture. Le commercial menace d'encaisser le chèque d'acompte pour réparer la vente soit de réclamer la somme totale du véhicule.

Sur le bon de commande est stipulé " sous réserve d'essai" et l'essai n'était pas concluant, il se sent piégé. Que faire ?

N'ayant que peu de connaissances en droit je vous demande si nous avons des recours possibles ?

Cordialement,

Grégoire